

Image not found or type unknown



Choix des 2 options pour le conjoint survivant droits à payer

Par **rocopaso**, le **01/08/2013** à **09:25**

Bonjour,

Mon pere est décédé en mai. Nous sommes 2 enfants et le conjoint survivant est ma mère.

Ma mère peut choisir entre 2 options.

Garder l'usufruit de tous les biens ou ne conserver que le quart.

Mais j'aimerais savoir comment se calculent les droits que nous devons payer dans chacun des 2 cas. Ce qui nous permettrait de conseiller ma mère pour choisir cette option. D'ailleurs le notaire ne nous a pas donné de délai pour ce choix. Quel est-il? Dans les 2 cas, elle est exonérée des droits. Pourriez vous nous aider?

Merci